



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 08 septembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le vendredi 08 septembre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur le maire Christian GARIOUD, à la suite de la convocation adressée le 1 septembre 2023.

**Présents :** GARIOUD Christian - REVOL Gilbert - JACQUET Patricia – ALMAÏDA Marie - BLANCHET Alain - LEGLISE Sébastien - MIGUET Corinne - COTTAREL Guy-Noël

**Excusé :** BONASSI Stéphane

**Absents :** PADEY Guillaume - Mathilde GONSETH

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Nombre de votants : 09 (1 pouvoir)

Le quorum est atteint.

Corinne MIGUET est élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

### **1- Prise de délibération pour signer une convention avec la CDG73 concernant le référent déontologue.**

Le décret du 6 décembre 2022 relatif à la désignation du référent déontologue de l'élu local impose à toute collectivité territoriale et à tous groupements de collectivités ou syndicats ouverts de désigner un référent déontologue par délibération.

Par conséquent, chaque maire ou président de collectivité ou d'établissement public local a l'obligation légale d'organiser et de mettre en place ce service.

Le centre de gestion Cdg73 a pris l'initiative de proposer ce service à moindre coût pour les collectivités.

L'adhésion nécessite une délibération et la signature d'une convention.

Le coût pour les collectivités 10€ par membre de l'organe délibérant.

### **2- Prise de délibération d'adhésion au service de médiation préalable.**

Les collectivités ont été destinataires de la nouvelle convention pour la mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire en cas de litige entre l'agent et l'employeur.

La médiation permet de rétablir le dialogue et facilite le règlement du litige de manière plus rapide, le plus apaisée et moins formalisée que la voie contentieuse qui implique une application stricte de la règle de droit.

Elle n'entraîne aucune dépense supplémentaire, puisque ce service est inclus dans la cotisation annuelle (0.15%).

Les collectivités doivent délibérer et retourner la convention signée au Cdg73.

### **3- Parking salle des fêtes.**

Proposition d'aménagement pour rendre ce terrain praticable en période d'humidité.

Création de 60 places de parkings. (Voir plan ci-joint)

Un devis sera établi et le dossier demande de subvention sera déposé auprès du FDEC (Fond Départemental d'Équipement des Communes).

#### **4- Point travaux MALACOTE.**

Il reste à réaliser :

- la traversée de route pour évacuer les eaux usées et pluviales dans le fossé départemental.
- l'aménagement extérieur.

Le délai de l'entreprise DRIZET pour réaliser ces travaux est semaine 40,

-mise en place de la cuisine intégrée, délai semaine 42

#### **5- Ecoulement des eaux pluviales sur le chemin donnant accès au local des chasseurs**

Travaux dans du rocher, utilisation d'un brise roche, montant du devis : 4895.12€ HT

#### **6- Rendu de la réunion du 7 septembre avec l'ASDER et Le SMAPS.**

Réunion reportée au 25 septembre suite à modification de plannings des personnes intervenantes.

#### **7- Questions diverses.**

- Affectation du logement Malacote, un dossier de candidature est demandé aux candidats, décision vendredi 22 septembre.

- dépôts de gravats de bâtiment de 'classe 3' déposés par des personnes sans scrupule dans la carrière sur la route du Mt Tournier.

##### **Cimetière**

-Nous ne pouvons plus désherber : l'herbe est coupée par une entreprise, plusieurs fois par an, cette opération ne donne pas satisfaction, nous sommes à la recherche d'autres solutions d'entretien, si vous avez des idées faites-les nous partager.

##### **Appartement côté nord de la cure.**

- Demande de gainage de la cheminée coût : 1 229€, avant de prendre notre décision, des renseignements techniques complémentaires sont réclamés.

Fin de la réunion à 22h30

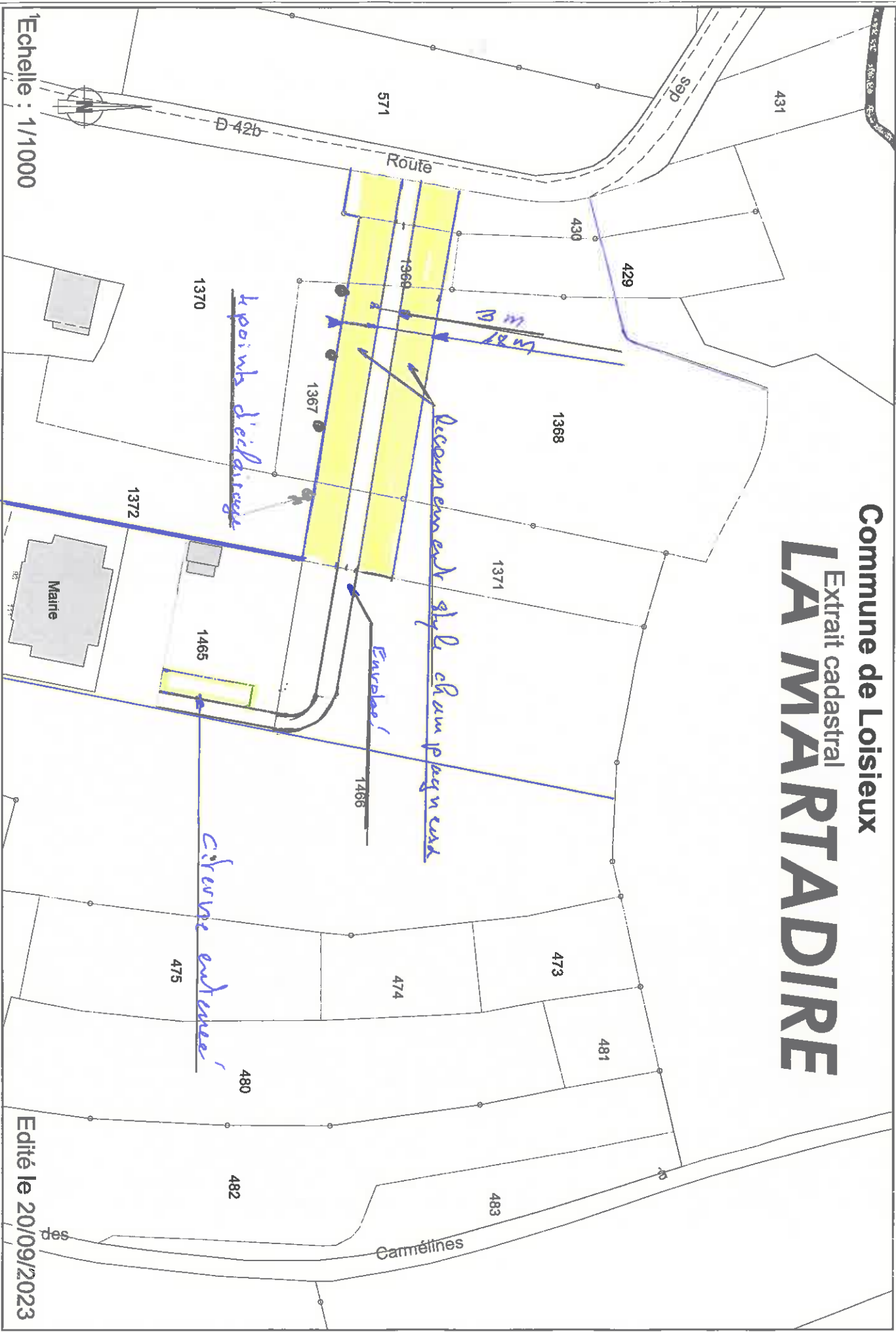
Fait à Loisieux,

Le 22/09/ 2023,

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

  
Le Maire  
Christian GARIOUD

Commune de Loisieux  
Extrait cadastral  
**LA MARTADIRE**



Echelle : 1/10000

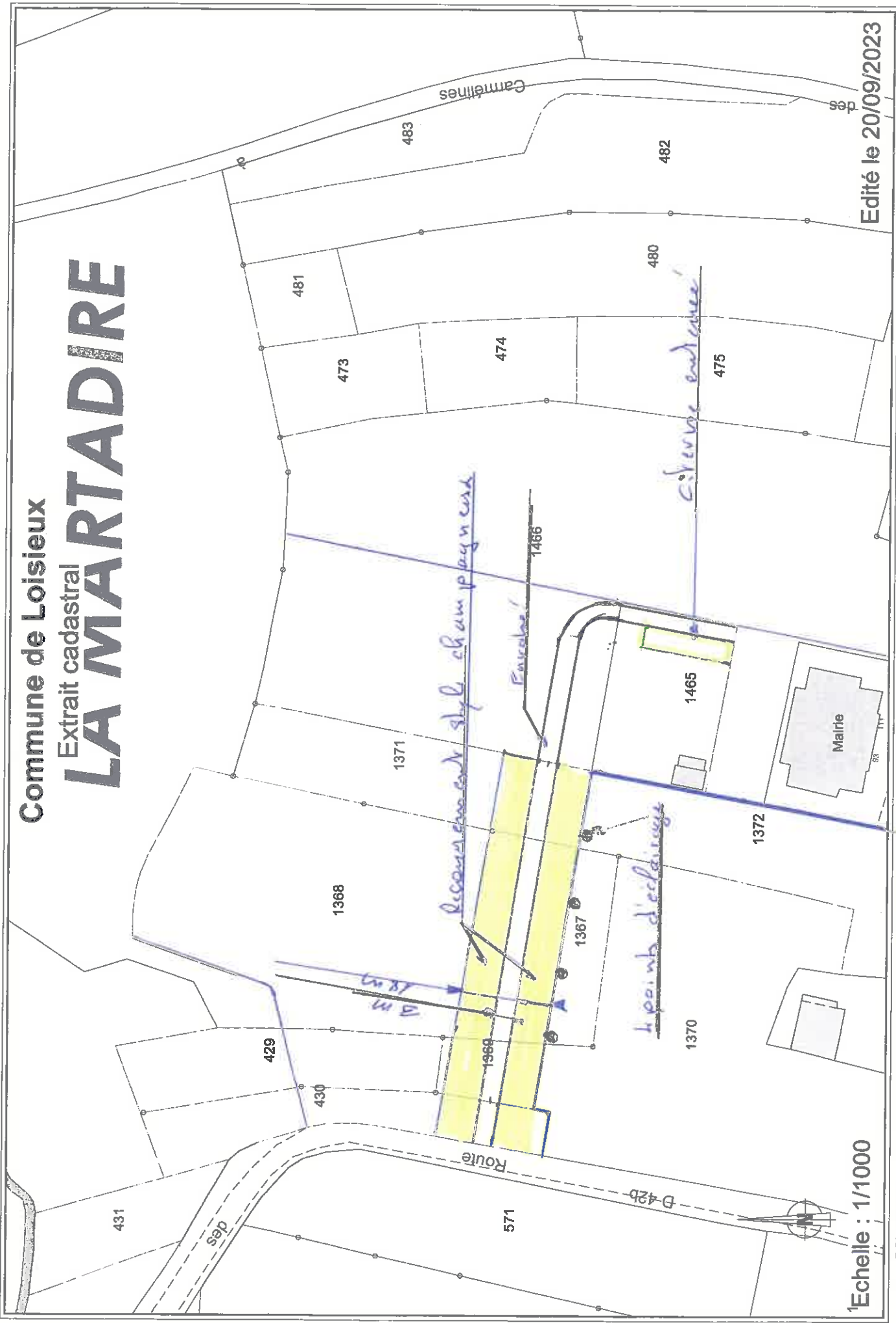
source : DGI-cadastre

60 places de parkings

Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens

Edité le 20/09/2023

Commune de Loisieux  
Extrait cadastral  
**LA MARTADIRE**



Echelle : 1/1000

source : DGI-cadastré

Edité le 20/09/2023

Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens

60 places de parkings